



## Réunion de Bureau du 23 mai 2016 à 13h30

### Procès verbal

*Etaient présents : Christine Noiville (CN), Claude Gilbert (CG), Jean-Christophe Pagès (JCP) et Joëlle Busuttil*

*en liaison téléphonique : Pascal Boireau, Claudine Franche et Jean-Christophe Gouache*

*Absent : Patrick de Kochko (démissionnaire)*

#### **1. Préparation de la séance plénière**

Avant d'aborder l'ordre du jour, CN propose de faire un point rapide sur la plénière dont l'organisation est rendue plus compliquée en raison de la grève SNCF annoncée.

S'agissant du quorum, JCP fait savoir qu'il est possible que Daniel Parzy, largement absent des séances du CS depuis le début de ce 2<sup>e</sup> mandat, soit présent. Philippe Berny et Nathalie Eychenne n'ont pas répondu aux divers messages qui leur ont été adressés. *CN rappelle à ce propos qu'elle doit être informée des absences récurrentes, les membres en question devant être invités à adresser au HCB une lettre de démission et, à défaut, être reçus par la présidence.*

L'ordre du jour de la plénière prévoit en premier lieu un large temps de débat. La plénière annuelle du HCB est toujours l'occasion de faire un tour d'horizon de l'année écoulée.

Pascal Boireau ajoute que ce pourrait être aussi l'occasion de rappeler les règles de fonctionnement du HCB (nominations dans les groupes de travail par exemple).

CN souligne à ce propos le rôle fondamental des présidents et vice-présidents des comités qui sont invités à systématiquement rappeler en séance les décisions prises en Bureau et le fondement sur lequel elles sont prises. C'est un point majeur pour assurer une compréhension partagée des décisions.

Le 2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour de la plénière concerne le vote du Rapport d'activité 2014-2015. Les présidents des comités feront une présentation des travaux réalisés et répondront aux éventuelles questions.

#### **2. Participation des membres démissionnaires aux travaux des groupes de travail : principe et modalités**

Afin que les travaux des groupes de travail puissent constituer une base de travail complète pour le CEES et que les recommandations de ce dernier soient crédibles aux yeux de tous, la

question de l'éventuelle participation des membres démissionnaires à ces GT est posée à nouveau, celle-ci devant se faire sans condition préalable des démissionnaires.

Les membres du Bureau rappellent qu'ils souhaitent le retour des organisations démissionnaires au HCB et que, à défaut, ils souhaitent que le Secrétariat leur propose de produire une contribution par écrit pour enrichir les travaux des GT, mais que leur participation directe aux GT n'est pas possible. Les négociations se poursuivent en ce sens.

### **3. Election d'un nouveau VP pour le CEES**

Avec un seul VP pour le CEES, la composition du Bureau est déséquilibrée.

Dès lors que P. de Kochko a fait savoir qu'il démissionnait de la fonction de vice-président, son remplacement à cette fonction peut être envisagé. Au-delà de sa dimension juridique, la question fait toutefois débat sur un plan politique. CN fait savoir qu'elle évoquera ce point à l'occasion de son proche rendez-vous au ministère de l'Environnement.

### **4. Groupe de réflexion : discussion autour de la note sur la lisibilité des avis et les liens CS/CEES**

CN rappelle que la non recevabilité d'une position divergente a induit une remise en cause du fonctionnement du Comité scientifique par un de ses membres, suivie de la démission de celui-ci, puis de la démission de 7 organisations membres du CEES et, enfin, de nombreuses critiques sur le fonctionnement du HCB. CN a donc souhaité que soit mis en place un groupe de réflexion (GR) sur la production et la lisibilité des avis. Les conclusions du GR lui ont désormais été rendues disponibles et ont été transmises aux membres du Bureau.

Une discussion s'engage sur les points suivants :

- participation des membres à la réflexion : les trois membres du CS ont été entendus à leur demande ; côté CEES, Patrick Gaudray et Sandrine Barrey ont été sollicités parce qu'ils avaient fait part de leur perplexité ; quant à Selim Louafi, c'est en raison de sa connaissance du fonctionnement d'autres institutions que le GR a fait appel à lui. CN a quant à elle regretté que les démissionnaires aient refusé de donner leur point de vue.

- recommandations du GR : Pascal Boireau revient sur le rôle des membres et la nécessité que leur temps de parole soit bien distribué. Par ailleurs, s'agissant d'éventuelles positions divergentes, si leur mécanisme doit être clarifié, elles doivent être également pondérées, elles ne sont pas toutes de même niveau.

CN souligne deux points qui lui paraissent d'importance dans ce travail : la manière de conduire les débats dans chaque comité ; et la manière d'écrire les avis, les modalités d'écriture devant absolument permettre à chaque membre de se retrouver in fine dans la rédaction finale (via l'avis lui-même ou la/les divergence(s) exprimée(s)). CN rappelle que, quels que soient les défauts et les qualités des uns ou des autres, le HCB ne doit pas se trouver à nouveau dans une situation comme celle qu'il vient de connaître.

CG rappelle que les membres du CS ont été nommés au HCB en raison de leur compétence, celle-ci n'est en aucune façon remise en cause. De son point de vue, c'est l'état d'esprit dans lequel on travaille qui doit être reconsidéré.

Claudine Franche souligne la nécessité qu'il y ait des temps d'échanges entre les GT à différentes étapes (p3).

JCP note qu'il est en effet difficile d'avoir des GT mixtes. Il faut prévoir des rencontres pour faire le point. Par ailleurs, il est d'accord sur le fait que les conclusions du groupe de réflexion invitent à changer d'état d'esprit plus qu'à instituer des règles rigides.

Claudine Franche rappelle que les membres du HCB doivent lire les documents discutés avant les séances. CN précise que cela suppose que les documents soient envoyés suffisamment longtemps avant la séance. D'autant souligne Claudine Franche que les documents sont assez conséquents et longs à lire. CN note la nécessité d'exiger que les experts respectent les délais. Les chargés de mission devront y veiller. Le Bureau acte cette décision.

**Les chargés de mission seront invités à veiller à ce que les délais fixés par le Bureau soient respectés. La disponibilité des experts est une condition nécessaire de leur participation aux travaux du HCB. Lorsque les délais fixés sont dépassés et perturbent l'agenda du HCB, l'avis du CS peut tout de même être produit, et ce après validation du Bureau et en indiquant clairement quels sont les éléments d'expertise manquants.**

En conclusion, CN rappelle que nombre des points soulignés dans le document reprennent en fait ce qui figure déjà dans le règlement intérieur ou les règles de fonctionnement des comités.

Si ces points méritaient effectivement d'être soulignés, il faut toutefois veiller à ne pas les présenter sous une dénomination nouvelle (lettre de cadrage *versus* mandat). Elle reprend les éléments nouveaux :

- le rôle des membres,
- le rôle des présidents et des VP,
- la nécessité de renforcer le dialogue et d'être attentif au coût d'entrée des membres dans les débats (au sein des comités et entre les GT),
- la structure des positions divergentes,
- l'attention à porter à l'écriture des avis.

De son point de vue, la question des positions divergentes n'a pas été, selon elle, suffisamment abordée. Leur recevabilité et leur traitement doivent être précisés. Le calendrier notamment doit être revu. Dans ce contexte, elle propose des évolutions que le Bureau acte.

**Les conclusions du groupe de réflexion, annexées au présent document, seront évoquées en plénière, transmises aux membres à l'issue de la séance avant d'être discutées dans les comités (CS le 26 mai, CEES le 29 juin). Elles seront *in fine* soumises à la validation du Bureau.**

#### **5. Point sur les travaux en cours et les nouvelles saisines**

Le Bureau a été rendu destinataire des nouvelles saisines parvenues au HCB, il s'agit de :

2 dossiers à 3 mois : n° 130 : maïs GM VCO-01985-5 ; n°121 : soja MON 87751 ;

1 dossier de TG déposé par TRANSGENE, ce dossier déjà expertisé ne présentant en principe pas de risque de dissémination.

**Le Bureau décide que les dossiers à 3 mois ne seront pas traités ; le dossier de TG sera traité et examiné en CS dès le 25 mai (éventuellement en CEES s'il s'avère que le CS qualifie ce dossier « disséminant »).** .

## **6. Questions diverses**

### **Communication :**

Faisant suite à des discussions au sein du CS, Claudine Franche fait part du souhait que l'on trouve sur le site internet des informations positives sur le travail conduit au HCB, l'actuel bandeau « Actualités » soulignant en effet essentiellement les difficultés rencontrées.

### **Calendrier. :**

Le Bureau du 28 juin à 16h est maintenu. Un Bureau téléphonique pourra être organisé le 5 juillet de 13h30 à 14h15.

Le 6 décembre 2016 le Bureau se déroulera de 11h à 12h ; Claudine Franche, retenue à Montpellier, y participera par téléphone.